

LE PERCHE EN ROUTE VERS UN GRAND PROJET DE TERRITOIRE

Ce rapport a été rédigé à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire, par les trois CESER concernés par le territoire du Perche : Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Basse-Normandie.

CE QUE DIT LE RAPPORT DES CESER (téléchargeable en intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr) (extraits)

Etat des lieux

- Un territoire en frange, de 153.000 habitants, sur trois régions, quatre départements, sans grande ville. Le Parc Naturel Régional (PNR) recouvre une partie de ce territoire. Taux de chômage de 10,5 %. L'industrie et l'agriculture sont plus présentes que sur le reste des quatre départements du Perche.
- Un sentiment d'appartenance percheronne visible et revendiqué.
- Un nombre important de résidences secondaires, acquises majoritairement par des Franciliens, notamment des retraités. Cet état de fait est vécu, à la fois, comme une opportunité et comme une contrainte pour les résidents.
- Un territoire rural en pleine mutation agricole. La part des emplois agricoles était en 2011 sur le PNR de 11,5 %. C'est un territoire d'élevage et de polyculture, avec une tendance à la céréalisation. Des démarches de valorisation des productions locales restent confidentielles. La filière bois est présente grâce aux forêts et aux activités de transformation (menuiserie, ébénisterie).
- Une destination touristique à conforter.
- Une gouvernance complexe et un manque de concertation des acteurs : collectivités, PNR, Chambres Consulaires, Comités Départementaux du Tourisme, associations, ...

Préconisations

A ce jour, il paraît illusoire d'étendre le PNR sur l'ensemble du Perche, mais l'ambition des trois CESER est de faire du Perche « un territoire pilote en matière de politiques interrégionales, un lieu de coopération et d'échanges et une terre d'entrepreneuriat et d'innovation ».

Préconisation 1 : capitaliser le travail effectué sur le contrat de destination pour aller vers une stratégie touristique sur l'ensemble du Perche.

Préconisation 2 : fédérer les Chambres Consulaires sur les projets de transition énergétique et énergies renouvelables en créant un comité inter-consulaire du Perche via l'industrie, la filière énergie nouvelle, la filière bois-habitat.

Préconisation 3 : harmoniser les SCOT des quatre pays du Perche.

Préconisation 4 : un exemple de coopération interrégionale : faire du Perche un territoire d'expérimentation du développement du Très Haut Débit en milieu rural en mettant en œuvre un projet novateur sur le virage numérique du Perche.

Préconisation 5 : renforcer le rôle du PNR et préparer la révision de la charte en 2022 en élargissant ses missions et son périmètre, notamment sur le Perche historique.

Préconisation 6 : harmoniser toutes les contractualisations sur l'ensemble du Perche : CPER, programme Leader...

Préconisation 7 : créer une Conférence Territoriale du Perche pour resserrer les solidarités territoriales sur le territoire du Perche et développer sa cohésion.

CGT Pays de la Loire

LA LETTRE DU CESER

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Yvic KERGROAC'H

La CGT a lu avec intérêt le rapport sur le Perche, qui se penche sur un territoire situé sur trois régions, « en frange », pour reprendre l'expression du rapport et qui ne comporte aucune grosse ville – Nogent-le-Rotrou avec 10.600 habitants étant la seule commune de plus de 10.000 habitants - à l'heure de la montée en puissance des grandes villes en général et des métropoles en particulier.

Bien entendu, il ne s'agit pas pour la CGT d'encourager une concurrence exacerbée entre les territoires, ni de se replier sur une identité percheronne restrictive, mais de permettre un développement harmonieux sur l'ensemble des zones géographiques.

Le Perche, territoire très mal desservi par les transports collectifs, à cheval sur trois régions est traversé par le TGV mais à la vitesse de 300 km/h.

Le rapport préconise un travail en commun des acteurs concernés, notamment par la création d'une Conférence Territoriale du Perche. La CGT s'interroge : quelle sera – ou serait – la place des salariés et de leurs représentants dans l'élaboration des stratégies de territoire ?

La CGT considère, en effet, que les salariés doivent avoir un droit de regard sur l'utilisation des fonds publics qui doit permettre le développement économique et social des territoires au service des populations.

Elle partage les attendus de la préconisation 2 du rapport qui rappellent que pour accueillir toutes les populations, actives comme retraités, pour permettre l'implantation d'emplois sur le territoire, le maintien des services publics et des infrastructures sur le territoire est une priorité. C'est un élément d'attractivité du territoire, comme le CESER l'a souligné dans son étude sur la territorialisation de l'économie.

Elle partage également les inquiétudes du rapport concernant l'avenir des filières industrielles percheronnes.

La CGT défend une vision de développement humain durable, qui consiste à répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Elle partage donc l'intérêt du rapport pour la filière bois. Rappelons qu'au plan national, la filière génère un déficit de l'ordre de 6 milliards d'euros de la balance commerciale qui s'explique essentiellement par l'absence de valorisation de la matière première. En limitant les transports de matière première et de marchandises, en respectant les normes environnementales, l'industrie est tout sauf incompatible avec le développement durable.

La méthanisation préconisée dans le rapport peut également être une piste à étudier, à condition d'être réalisée dans des unités à taille humaine, de constituer un débouché des élevages et non la justification de la création de méga-fermes industrielles comme celle des 1000 vaches.

Enfin, la CGT partage les objectifs du Parc Naturel Régional qui pourraient être étendus à l'ensemble du Perche.

Elle votera donc le rapport.

VOTES : le rapport a été adopté (pour la région) par 70 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.